L'intégration du développement durable depuis les politiques urbaines jusqu'aux pratiques locales

> Mélanie TUAL CSTB
Laboratoire Mutations Urbaines Sociales et Techniques (MUST)

Une comparaison franco-britannique illustrée par les exemples de Lille et Manchester

Mise en œuvre du développement urbain durable à l'échelle nationale
1) décentralisation, déconcentration et modernisation des services de l'Etat

France

Renforcement du processus de décentralisation

Développement des compétences des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Grande Bretagne

Déconcentration et modernisation

- **Devolution law (1999)**

renforcement des compétences des communes

- **Création des régions (2004)**

Modernisation des institutions

simplification accessibilité mais aussi évaluation, exigences de résultats

Intégration systématique du développement durable comme objectif dans toutes les politiques nationales avec évaluation a priori

Les lois en faveur du développement urbain durable depuis 2000

F : Enrichissement et précision

- *Loi SRU* (2000)
- *Loi Urbanisme et Habitat* (2003)
- Loi de programmation pour la ville et le renouvellement urbain (2003)
- *Loi Bachelot* (2005)
- *Loi Engagement National pour le Logement* (2006)

GB : Simplification et modernisation

- *The Local Government Act (2000)*
- *Planning: delivering a fundamental change – green paper* (2002)
- *The Planning and Compulsory Purchase Act* (2004)
- PPS1 *Delivering Sustainable Development* (février 2005)

3) Principes d'incitation et de contrôle sur les collectivités locales

France

Législation et réglementation

- Le règlement reste la pièce maîtresse de la planification locale
- Incitations financières
- De nombreuses lois + textes spécifiques (Directives Territoriales d'Aménagement)

Grande Bretagne

Contrôle financier, mise en concurrence et obligation de résultats

- Incitations financières: système des appels d'offres
- Labels d'excellence récompensant les villes innovantes ou performantes
- Généralisation de l'évaluation et du « monitoring » des projets urbains

1) Evolution des documents de planification locale

Renforcement politique et réglementaire des documents de planification

- **Ajout d'un volet politique au règlement : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans les PLU et SCOT**
- **Politiques et réglementation sectorielles PLH, PDU …**
- **Procédures d'élaboration de projets urbains enrichies (études d'impact …)**

Des documents de planification alliant souplesse et vision stratégique

- **L'ancien règlement est remplacé par un « dossier » de stratégies thématiques modifiables indépendamment les unes**
- **Des stratégies sans réglementation et peu de spatialisation**
- **Un ensemble de procédures simplifiées**
- **Utilisation d'internet pour traiter les demandes courantes**

1- Organisation de la transversalité

le recours aux partenariats

- entre collectivités locales
- Les partenariats entre collectivités locales et l'Etat
- Partenariats entre collectivités locales et agences publiques
- Intercommunalité comme forme de partenariat
- Développement des contrats avec le secteur privé

Décloisonnement des approches sectorielles

Un recours généralisé aux partenariats

- partenariats entre la commune et le gouvernement
- Partenariats entre collectivités locales et agences publiques
- Un projet de développement local fondé sur un partenariat entres les différents acteurs locaux (LSP)
- Les contrats avec le secteur privé

2- la participation de la société civile

Un processus plus ponctuel

- Participation aux étapes clé de l'élaboration des documents d'urbanisme
- Obligation d'organiser la participation pour les projets urbains d'importance majeure
- Agenda21 locaux + Initiatives locales

Un processus constitutif de la planification urbaine

- Une priorité dans les programmes nationaux de renouvellement urbain
- Condition sine qua none de l'élaboration des projets locaux
- Initiatives locales + Agenda21 locaux

3- La maîtrise de l'usage du sol

- **Le règlement reste l'outil clé en matière de développement urbain**
- **ZAC…**
- **Règles de planification indicatives et décision au cas par cas**
- **Périmètres restreints dans lesquels les règles sont plus contraignantes**

1) Un héritage urbain lourd

- des quartiers d'habitat ouvrier au bâti dégradé en centre-ville

- des friches industrielles et commerciales polluées pour certaines

- un centre-ville en reconversion

- une partie de la population précarisée

2) Mais des villes dynamiques et ambitieuses

- un tissu associatif bien constitué et traditionnellement impliqué dans le développement local

- une volonté politique forte

- une identité locale bien définie

- une image dynamique entretenue par une politique de marketing urbain

- une économie dynamique

2) Des enjeux territoriaux similaires

Développer l'attractivité économique et urbaine

- **Développer la qualité des infrastructures (transport, centres de congrès…)**
- **Continuer à améliorer l'image de la ville**

Améliorer la qualité de vie

- **Améliorer la qualité de l'habitat**
- **Créer des emplois**
- **Mixité sociale et fonctionnelle**
- **Reconvertir les friches urbaines**

=>Développement durable introduit par le biais du renouvellement urbain

2) Une approche du développement urbain durable différente

Une approche axée sur le développement socio-économique

Une approche « entrepreneuriale »

Le développement durable au service de la solidarité territoriale

Le développement durable au service de l'attractivité urbaine

Des difficultés différentes

- Conflits d'intérêt entre l'échelle locale et intercommunale
- Problème de la responsabilité environnementale

- dépendance financière des communes face au gouvernement
- difficulté à contrôler le développement urbain
- difficulté à élaborer un diagnostic territorial

Conclusion

- Une mise en œuvre du développement urbain durable par les Etats qui prend des formes différentes, même si ces différences tendent à s'atténuer dans le contexte de l'influence grandissante des politiques européennes.

- deux villes à l'héritage urbain comparable, qui font face à des enjeux proches, mais avec des références différentes.

- deux villes qui développent une approche du développement urbain durable différente pour des raisons culturelles.

- deux villes qui connaissent des difficultés différentes.